Adapei
Territoire de Belfort
S'engager pour le vivre-ensemble

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'ESAT ET DU DAJ DU 03 NOVEMBRE 2026

Monsieur Olivier DIEVAL préside la séance.
Il est accompagné par Madame Chantale GRANGER, vice-présidente.

Le fonctionnement du CVS

Du changement parmi les représentants du CVS

Pour le site de Cravanche



Laurent CURNIER a quitté l'ESAT.

Il a signé un CDI avec Arabelle Solutions.

Félicitations à lui !



Gilles BOUCARD a souhaité démissionner de son rôle d'élu du CVS.

Il n'y avait pas de suppléants à Cravanche.

Nous n'avons plus de représentants CVS pour le site de Cravanche.

Nous allons refaire une élection sur le site de Cravanche.

Pour le site de Meltière



Noé LOBRE a quitté le site de Meltière.

Il était élu titulaire représentant les ateliers Ferrage et Espaces verts



Quentin TUAILLON prend la place de Noé.

Il devient élu titulaire représentant les ateliers Ferrage et Espaces verts



Johan PRENAT prend la place d'élu suppléant représentant les ateliers Ferrage et Espaces verts.

Bienvenue à Johan au sein du CVS.

Pour le DAJ



Fatima GERALDES a pris sa retraite.

Elle a quitté le DAJ et l'ESAT fin octobre.

Elle était élu titulaire représentant le DAJ.



Ouarda LALAOUI prend la place de Fatima.

Elle devient élu titulaire représentant le DAJ.



Nathanaël KHELIF prend la place d'élu suppléant représentant le DAJ.

Bienvenue à Nathanaël au sein du CVS.

Adapei Territoire de Belfort

Le calendrier 2027 des commissions de site et du CVS



A inscrire dans vos agendas !
Dates des CVS 2027

- Mardi 16 mars 2027 à 14h
- Mardi 6 juillet 2027 à 14h
- Mardi 9 novembre 2027 à 14h

Si vous êtes absent, pensez à prévenir votre suppléant.

Votre suppléant participera au CVS à votre place.

Dates des commissions de site CVS 2027

ESAT BELFORT	ESAT MELTIERE	ESAT CRAVANCHE	DAJ
Lundi 1er février à 14h	Merc 24 février à 10h	Jeudi 18 février à 10h	Mardi 2 février à 15h30
Lundi 3 mai à 14h	Merc 9 juin à 10h	Jeudi 10 juin à 10h	Mardi 4 mai à 15h30
Lundi 4 octobre à 14h	Merc 6 octobre à 10h	Jeudi 6 juin à 10h	Mardi 5 octobre à 15h30

Réponses aux questions posées lors des commissions de CVS

Peut-on avoir la date de la fête de fin d'année?



La fête aura lieu le **vendredi 11 décembre 2026** après-midi.
Elle se déroulera à la salle des fêtes de Belfort.

Il y aura 2 espaces différents :

- Au sous-sol, un espace de jeux, notamment avec un loto.
- Au rez-de-chaussée, un espace plus festif, pour danser sur les musiques de DJ Gold.

Chacun pourra profiter de ce moment selon ses envies.

Quand aura-t-on le numéro de téléphone des moniteurs?



Tous les moniteurs ont un numéro direct et peuvent le transmettre aux travailleurs.

Le secrétariat prépare une carte avec les numéros de téléphone des moniteurs de leur atelier.



Chaque travailleur recevra sa propre carte prochainement.

La directrice rappelle les règles d'utilisation de ce numéro direct.
Ce numéro permet de prévenir en cas d'absence, de retard ou de difficultés particulières.
Chaque personne doit utiliser ce numéro avec respect.
Il ne faut déranger les moniteurs tout le temps.

Chèques vacances :
Comment faire avec les chèques vacances papier?
Certains endroits ne les acceptent plus.

Les chèques-vacances vont rester au format papier.
C'est plus facile d'utilisation pour la majorité des travailleurs.

Pour acheter des billets de train, il est possible de transformer les chèques papier en chèques numériques.
Cette démarche se fait sur le site internet de l'ANCV.
Au besoin vous pouvez vous faire aider par vos proches.

Peut-on avoir des chèques vacances à Noël ?

Non, il n'y aura pas de nouvelle distribution de chèques vacances avant Noël.

La distribution de chèques vacances dépend des résultats économiques de l'ESAT.
La distribution se fait généralement une fois par an, en début d'année, une fois que nous connaissons les résultats de l'ESAT.

La directrice décide du montant maximal de chèques vacances.
Le nombre de chèques vacances est ensuite calculé en fonction la présence de chaque travailleur à son poste de travail au cours de l'année.

Horaires de travail : Peut-on partir plus tôt l'été ?



Chaque personne doit réaliser les heures de travail inscrites dans son contrat d'accompagnement par le travail.

Si on part plus tôt, ça veut dire qu'on doit commencer plus tôt pour faire ses heures.

Il est difficile de faire partir tout le monde plus tôt pendant l'été.
Des solutions existent déjà pour mieux supporter la chaleur :

- Des pauses plus longues
- Des pauses supplémentaires.
- Des espaces climatisés (salle de restauration par exemple).

Il n'est pas possible de climatiser tous les ateliers pour le moment.
Le coût serait trop élevé.

À Belfort, nous avons rénové la toiture avec une peinture blanche pour limiter la chaleur, l'atelier de montage IMM et la restauration sont climatisés.

Pendant les fortes chaleurs, nous adaptons les vêtements de travail.
Le port de la blouse dans les ateliers n'est plus obligatoire.
Mais nous devons respecter la sécurité. Par exemple, le port de pantalon est obligatoire aux espaces verts.

L'ESAT met en place des solutions adaptées à chaque site : pauses, salles climatisées, fontaines à eau, par exemple.

Congés :
Peut-on avoir un jour de congé pour le prochain Tour de France ?



Nous ne donnerons aucun jour de congé supplémentaire pour le prochain Tour de France.
Chaque travailleur peut organiser ses congés comme il le souhaite avec ses heures mobiles et la 5ème semaine de congés payés.
Il peut garder un jour de congé pour assister au Tour de France.

Peut-on avoir plus de congés ?

Non, les travailleurs ne peuvent pas avoir plus de congés.

C'est la loi qui définit le nombre de jours de congés des travailleurs de l'ESAT.
C'est écrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les directeurs d'ESAT peuvent accorder jusqu'à 3 jours de congés supplémentaires par an.

À l'ESAT du Territoire de Belfort, les travailleurs bénéficient déjà de jours offerts et de 21 heures mobiles.

Prime d'activité : Y a-t-il des changements de prévu pour 2027 ?



Pour l'instant, il n'y a pas de changement officiel pour la prime d'activité.
Nous donnerons de l'information aux travailleurs si l'Etat décide des changements.

Si la prime d'activité diminue,
l'ESAT ne va pas compenser la baisse.
Ce n'est pas de sa responsabilité.

Les travailleurs ont obtenu de nouveaux droits.
Ces droits sont financés par l'ESAT. Par exemple :

- L'ESAT prend en charge 50 % de la mutuelle.

- L'ESAT prend en charge 50 % des frais de transport domicile-travail si la personne prend les transports collectifs (comme le bus et le train).

Rémunération, comment ça marche ?
Certaines personnes avec la même ancienneté, le même temps de travail n'ont pas la même rémunération.



Le salaire de base est le même pour tous les travailleurs.

Plusieurs éléments peuvent expliquer une différence de rémunération :
- La participation au transport, pour les personnes qui utilisent la navette, soit 55 € par mois.
- Le nombre de repas pris à l'ESAT chaque mois.
  Le prix des repas est déduit du salaire.
- La mutuelle : Certaines personnes peuvent être dispensées de mutuelle mais ces situations sont rares.

Si les travailleurs pensent qu'il y a une erreur ou une injustice dans leur rémunération, ils peuvent :
- Faire une réclamation auprès de l'ESAT
- Solliciter le délégué des travailleurs

Peut-on créer un atelier pour apprendre le respect de chaque personne accueillie ?



Des formations parlent déjà du respect des autres et de la vie en groupe.
Il est possible de rappeler les règles de respect et de bonne conduite.
Un atelier spécifique n'est pas forcément la meilleure solution.

En cas de difficulté avec une autre personne, le travailleur peut en parler :
- A la psychologue.
- Au délégué des travailleurs.
- Au chef d'atelier.

Les violences physiques et les insultes sont interdites.
C'est écrit dans le règlement de fonctionnement

Si les violences sont graves ou se répètent,
La direction peut décider de sanctions :
- Un avertissement.
- Une exclusion temporaire de l'ESAT
- Une exclusion définitive de l'ESAT

Chacun doit pouvoir travailler dans un lieu où il se sent respecté et en sécurité

Un nouveau projet associatif pour l'Adapei



L'Adapei du Territoire de Belfort a écrit son nouveau projet associatif.
Le projet associatif dit ce que nous voulons construire ensemble au sein de l'association.
C'est notre raison d'être.

L'Adapei a fait une vidéo pour illustrer sa raison d'être.
La vidéo est disponible dans le livret d'accueil numérique.

La raison d'être de l'Adapei du Territoire de Belfort





Agir pour que chaque personne
Trouve sa place dans la société,
Soit reconnue dans sa dignité,
S'épanouisse intégralement,
Et vive dans joie

L'activité économique

Le contexte économique reste difficile.
Certains ateliers n'ont pas assez de travail, notamment :

- L'atelier Condi-montage à Belfort
- Les ateliers de sous-traitance à Meltière



Des problèmes de qualité sont également rencontrés, par exemple avec CFR.

L'ESAT travaille avec plusieurs partenaires pour développer de nouvelles activités.
Des échanges sont en cours avec Arabelle Solutions, Alstom, Recyclivre et Hermès.

De nouvelles productions et activités se développent :

- Activité Logitrade à l'atelier ST3.
- Soudure par point pour Voestalpine à l'atelier Ferrage.
- Nouvelle référence Lisi à l'atelier ST3.
- Nouvelle production pour Bossard : préparation de bacs et livraisons au bord des lignes de production chez Alstom Transport, à l'atelier ST3

Construire l'ESAT de demain

L'accompagnement « Construire l'ESAT de demain » a commencé à la mi-juillet.
Deux consultants accompagnent l'ESAT.



Ils aident à réfléchir aux évolutions nécessaires pour :

- Mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.
- Mieux répondre aux besoins des clients.
- Avoir du travail tous les jours dans les ateliers.
- S'adapter aux nouvelles lois et aux nouvelles obligations.
- Préserver la bonne santé économique de l'ESAT.

Les consultants ont recueilli des avis :

- Auprès de tous les salariés de l'ESAT, grâce à un questionnaire
- Auprès d'un groupe de 8 travailleurs, lors d'un échange collectif
- Auprès de partenaires, comme des clients et l'ARS

Cet accompagnement doit permettre de mettre à jour le projet d'établissement de l'ESAT.

Le projet d'établissement est obligatoire. Il fixe les grandes orientations de l'ESAT pour les 5 prochaines années.

L'évolution du site de Cravanche



La Direction réfléchit à l'avenir du site de Cravanche.
Les locaux sont aujourd'hui trop petits pour développer les activités de maroquinerie et de pauses café.

Plusieurs possibilités sont étudiées :

- Déplacer l'atelier Maroquinerie sur le site de Belfort.
- Trouver des locaux plus adaptés pour l'activité Pauses Cafés, si possible près du Techn'hom
- Définir depuis quel site sera organisé les prestations de services.

Le changement de locaux pourrait intervenir courant 2027, au plus tôt en juin, au plus tard en décembre 2027, si nous trouvons des solutions adaptées.

Cette réflexion suscite des inquiétudes chez les travailleurs de Cravanche.
La Direction a reçu une pétition.
Nous allons organiser un temps d'écoute et d'échanges entre la direction et des représentants des travailleurs.

La restauration des travailleurs d'ESAT



En octobre 2026, les travailleurs ont répondu à un questionnaire autour de la restauration à l'ESAT.

Ce questionnaire a deux objectifs :

- Connaître les souhaits de chacun pour le repas du midi.
- Mieux connaître l'autonomie de chacun pour organiser son repas.

Le Pôle Accompagnement a aidé les travailleurs qui en avaient besoin pour répondre au questionnaire.

Au total, **297 travailleurs** ont répondu. Cela représente 74 % des travailleurs de l'ESAT.

Ce qu'on peut retenir du questionnaire :

Manger ou ne pas manger à la restauration ?

- 55% des travailleurs souhaitent manger tous les jours à la restauration de l'ESAT et ne souhaitent pas changer le fonctionnement actuel.
- 26% des travailleurs souhaiteraient ne plus manger à la restauration
- 19% des travailleurs aimeraient parfois manger et parfois ne pas manger à la restauration de l'ESAT.

Si je ne mange pas à la restauration, qu'est-ce que j'aimerais faire ?

- 62% des travailleurs souhaiteraient apporter leur repas et le manger à la cafétéria
- 34% souhaiteraient manger à l'extérieur
- 20% souhaiteraient rentrer chez eux le midi

Quel est le prix d'un repas à l'ESAT ?

Le prix payé par les travailleurs pour un repas à l'ESAT n'est pas bien connu.
Les prix cités varient entre 2€ et 14€.

Les travailleurs paient 4.35 € par repas.
Le repas coûte plus que 4.35€. C'est l'ESAT qui paie la différence.

Beaucoup de travailleurs ne se représentent pas bien les prix.

Par exemple, certains pensent qu'un repas pris à l'extérieur est moins cher qu'un repas pris à la restauration de l'ESAT.

Est-ce que mes choix d'organisation du repas de midi sont cohérents avec ce que je sais faire ou ce que je peux faire ?

Certains souhaits ne semblent pas tout à fait cohérents avec ce qui est possible.

Par exemple :

- Il y 37 travailleurs qui souhaitent rentrer chez eux le midi mais qui habitent à plus de 10 minutes de l'ESAT (dont 21 à plus de 15 minutes).
- Il y a 6 travailleurs qui souhaitent rentrer chez eux le midi mais qui prennent la navette.
- Il y a 18 travailleurs qui souhaitent apporter leur repas le midi mais qui déclarent ne pas pouvoir préparer leur repas.
- Il y a 29 travailleurs qui souhaitent apporter leur repas le midi mais qui ont besoin d'aide pour le préparer.

Les résultats détaillés du questionnaire sont disponibles en annexe.

Et la suite ?

L'ESAT va mettre en place un groupe de travail pour réfléchir.

- L'ESAT peut-il faire évoluer les modalités repas ?
- L'ESAT peut-il mettre en place une autre organisation pour mieux répondre aux besoins et aux souhaits des travailleurs ?

CAP Santé – Agir ensemble contre les addictions



Tous les sites de l'ESAT et du DAJ vont devenir des lieux de santé sans tabac.

- Pour protéger la santé des non-fumeurs
- Pour accompagner les fumeurs qui le souhaitent dans une démarche d'arrêt du tabac.

Sur chaque site, il y aura des zones bien définies

- Où les fumeurs peuvent fumer
- Où il est interdit de fumer

Les 26 et 27 novembre, pendant le mois sans tabac, nous allons communiquer largement autour des lieux de santé sans tabac

- Il va y avoir des animations pour les personnes accompagnées et les salariés.
- Nous allons inviter des partenaires à découvrir notre travail autour de la prévention des addictions.

Voici l'invitation officielle envoyée aux partenaires de l'ESAT



L'évaluation HAS

L'ESAT et le DAJ, comme tous les établissements médico-sociaux, doivent être évalués tous les 5 ans.

Cette évaluation permet :

- D'observer le fonctionnement de l'ESAT et du DAJ
- De recueillir l'avis des personnes accompagnées, des élus du CVS, des professionnels et de la Direction
- De repérer les points forts et les points à améliorer
- D'améliorer la qualité de l'accompagnement, dans le respect de la loi



- Pour préparer cette évaluation, un audit interne sera réalisé pendant toute l'année 2027

Des salariés seront formés pour réaliser cet audit.
Ils poseront des questions sur plusieurs sujets.
Par exemple :

- Le pouvoir d'agir des personnes accompagnées
- Le respect de leurs droits
- Leur inclusion dans la société

Les personnes accompagnées, les représentants du CVS, les professionnels et la Direction pourront être interrogés.

Le carnet de parcours et de compétences



Le plan de transformation des ESAT dit :
« Tous les travailleurs en ESAT doivent avoir un carnet de parcours et de compétences ».

Le carnet décrit les compétences, les formations et les expériences professionnelles du travailleur accueilli en ESAT.
Le carnet appartient au travailleur.

Le carnet doit :

- Faciliter la construction et l'évaluation du projet personnalisé
- Retracer le parcours professionnel
- Favoriser la coordination entre les professionnels d'accompagnement

Nous sommes en train de recruter une personne pour nous aider à construire le carnet de parcours et de compétences, il arrivera le 1er décembre 2026.

Mise en place de badgeuses



L'ESAT va utiliser un nouveau logiciel appelé Kelio.

Ce logiciel permettra de :

- Mieux gérer les horaires et les plannings
- Enregistrer les présences et les absences
- Permettre aux travailleurs de faire des demandes d'absence et de consulter leurs droits à congés
- Transmettre plus facilement les informations nécessaires à la préparation des paies
- Gagner du temps et limiter les erreurs

Les travailleurs des sites de Belfort, de Cravanche et de Meltière auront un badge.
Ils devront badger au début et à la fin de leur journée de travail.
Les professionnels devront aussi badger.

Les travailleurs qui le souhaitent pourront consulter leurs droits à congés et faire leurs demandes de congés en ligne.

La mise en place du logiciel est en cours.
Nous allons réaliser des tests.

Contributions 2027 pour les personnes accueillies en ESAT et au DAJ

REPAS / TRANSPORTS / MUTUELLE

POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES A L'ESAT

	2026	2027	Commentaires
Repas Participation forfaitaire à charge de la personne	4.35 € / repas	4.35 € / repas	Prix des repas fixé selon le minimum garanti. Dernière évolution le 1er juin 2026
Transport Participation forfaitaire à charge de la personne	55 € / mois	65 € / mois	Augmentation en lien avec l'augmentation du coût du service
Mutuelle Participation de l'ESAT	50% de la cotisation mutuelle	50% de la cotisation mutuelle	Mutuelle obligatoire. En attente du tarif 2027

POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES AU DAJ

	2026	2027	Commentaires
Accueil DAJ uniquement Participation des usagers	200 € / mois + 110 € / mois pour le transport	200 € / mois + 115 € / mois pour le transport	Une contribution socle pour les repas et les activités Une contribution transport pour ceux qui prennent les navettes
Accueil DAJ + ESAT Participation des usagers	40 € / mois 60 € / mois	40 € / mois 60 € / mois	Pour les personnes accueillies entre 20 et 40% Pour les personnes accueillies entre 50 et 80%

Calendrier 2027

Congés d'été

Du samedi 31 juillet
au dimanche 22 août
Reprise le lundi 23 août

Soit 15 jours de CP

Congés d'hiver

Du vendredi 24 décembre 2027
au dimanche 2 janvier 2028
Reprise le lundi 3 janvier

Soit 1 jour offert
+ 5 jours de CP

Jours offerts en 2027

Vendredi 22 janvier après-midi
Vendredi 7 mai (pont de l'ascension)
Lundi 17 mai (journée de solidarité)
Mardi 15 juin après-midi
Mardi 30 novembre après-midi
Vendredi 24 décembre

Soit 4.5 jours offerts en 2027

Certaines équipes de l'ESAT assurent des permanences pendant les périodes de fermeture et prennent leurs congés en décalé. Par exemple :

- Les équipes espaces verts
- L'équipe d'entretien des locaux de la MDPH

Emargement des présences au CVS

Adapei Territoire de Belfort
S'engager pour le vivre-ensemble

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 03/11/2026

COLLEGE	Nom	Emargement
Président du CVS, représentant collège des personnes accueillies	DIEVAL Olivier	
Vice-Présidente du CVS, représentante Collège des familles et mandataires	GRANGER Chantal	
Collège des personnes accueillies	GRANDMOUGIN Marie-Rose	
Collège des personnes accueillies	DELENKIAN Céline	
Collège des personnes accueillies	HAMAZA Nadira	
Collège des personnes accueillies	CABANES Franck	
Collège des personnes accueillies	BRUYAT Jérôme	
Collège des personnes accueillies	SCHEER Bernadette	
Collège des personnes accueillies	DUPATY Joffrey	
Collège des personnes accueillies	TUAILLON Quentin	
Collège des personnes accueillies	VOIRIN Michael	
Collège des personnes accueillies	~~BOUCARD~~ Gilles	
Collège des personnes accueillies	LEVRATTO Romain	
Collège des personnes accueillies	LALAOUI Ouarda	
Collège des familles et mandataires	TOURNUT Frédéric	

Adapei
Territoire de Belfort
S'engager pour le vivre-ensemble

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 03/11/2026

COLLEGE	Nom	Emargement
Collège des salariés	WETTERWALD Romain	
Collège des salariés	BONUCCI Fabrice	*absent*
Collège des salariés	MICHEL Nicolas	
Collège des salariés Suppléant	LAINE Aurélien ou PRADIER Jeanne-Marie	
Collège de l'Adapei T. Belfort	GENEVIEVE Gilbert	
Directrice de l'ESAT et du DAJ, collège de l'Adapei	REDERSDORFF Corinne	
Directeur Adjoint ESAT Belfort	FURSTER Thierry	
Directeur Adjoint ESAT Meltière	SCHEMYTE David	
Chef d'atelier, ESAT Cravanche	WALGER Nicolas	
Responsable Administrative	VAUTHIER Cindy	

(Remplace celine) UNICIC claude